

pour continuer les études, afin de constater si c'est la véritable frontière.

Pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest les secours provisoires donnés dans le cas de dénûment réel, et pour l'achat de grain de semence pour distribution aux colons indigents des Territoires du Nord-Ouest..... \$31,000

M. DALY : Nous demandons ce crédit, pour soulager la misère causée par le feu qui a ravagé les prairies, l'automne dernier. Ces feux ont détruit des meules de grain, des bâtiments, des instruments aratoires, les chevaux et les bestiaux des colons et leur foin, et les ont mis dans une condition telle, qu'il nous a fallu venir à leur secours par l'entremise de la police à cheval. Un officier de la police a fait une enquête dans chaque cas, et l'argent a été dépensé de la manière la plus économique.

M. DAVIES (I.P.-E.) : J'aimerais demander par qui cet argent a été distribué. Ce qui me porte à demander cela, c'est que les journaux ont fait allusion à la distribution précédente, et ont insinué que l'on était un peu mécontent de la manière dont ces fonds étaient distribués.

M. DALY : L'honorable député parle d'une autre question : la distribution de fonds par le gouvernement du Nord-Ouest. La distribution est faite par la police à cheval du Nord-Ouest, judicieusement, de sorte que l'on ne saurait prétendre que les fonds n'ont pas été donnés à ceux qui y avaient droit. J'affirme que chaque piastre a été dépensée d'une manière judicieuse.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Qui a la direction de cette affaire ?

M. DALY : Le major Griesbach est celui qui en a été chargé plus particulièrement. Il commande la police à cheval du Nord-Ouest à Edmonton.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Quelle méthode a-t-il suivie dans ces cas ?

M. DALY : Il a fait lui-même une inspection.

M. DAVIES (I.P.-E.) : C'est une question de jugement.

M. DALY : Oui.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Et le département se guide absolument d'après cela ?

M. DALY : Oui. Le major Griesbach est un homme auquel on peut se fier ; il est depuis vingt ans au Nord-Ouest.

M. McMULLEN : Ces déboursés ont-ils été faits par une seule personne ?

M. DALY : Non ; il a été secondé par ses officiers subalternes, et, comme je l'ai dit, une partie des dépenses a été faite à Prince-Albert par le major Moffat, qui commande la police à cheval en ce dernier endroit.

M. McMULLEN : Les rapports sont-ils accompagnés d'une déclaration statutaire ?

M. DALY : Chaque item est expliqué par une pièce justificative. Si l'honorable député connaissait parfaitement le système que la police suit relativement à ces questions, il comprendrait qu'il est impossible de commettre des erreurs. En ce qui concerne la distribution, le major Griesbach a été aidé par les fonctionnaires du département qui parlent la langue des colons, Hongrois et autres ; de sorte qu'il ne pouvait pas y avoir d'erreur.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Ces colons étaient-ils tous des étrangers ?

M. DALY : Pas tous.

M. McMULLEN : Je puis comprendre combien il est facile d'obtenir des reçus pour de l'argent censé être dépensé de cette manière. Je ne fais pas d'insinuations contre la police à cheval. Mais je dis qu'en outre du reçu donné par la personne à qui l'on donne l'argent ou le grain de semence, il devrait y avoir une déclaration statutaire établissant que ce secours a été donné à ces différents individus, et, de plus, il devrait y avoir, dans tous les cas, au moins, deux personnes présentes quand les déboursés sont faits.

M. DALY : En ce qui concerne le grain de semence, toute personne qui le reçoit donne une reconnaissance et une hypothèque sur sa propriété. Nous nous attendons à ce que ces gens nous remboursent les sommes qu'ils ont reçues pour l'achat de leur grain de semence.

M. EDGAR : Avez-vous déjà reçu quelque chose ?

M. DALY : Oui ; des sommes considérables ont été remboursées. Les gens ne peuvent pas avoir les titres de leur terre avant d'avoir remboursé l'argent.

M. McMULLEN : A-t-on faits des rapports comme ceux dont j'ai parlé ?

M. DALY : Je suis convaincu que l'officier recevra une reconnaissance qui accompagnera son rapport, car la besogne se fait avec beaucoup de méthode. Tout se fait comme dans toute organisation militaire.

M. McMULLEN : Mais une distribution faite de cette manière n'est pas satisfaisante. La police à cheval peut parfaitement faire un rapport inexact, et vous ne pouvez pas l'en empêcher. Mais si le rapport était fait sous serment, et que l'on en apprît la fausseté, l'officier pourrait être poursuivi.

M. DALY : Je crois pouvoir satisfaire l'honorable député. Cette distribution est toujours faite par deux hommes, qui prennent un reçu du colon auquel le secours est donné. Ce reçu est envoyé à l'officier sous le commandement duquel se trouvent ces hommes, et cet officier fait rapport au commandant de la manière ordinaire. Il est impossible, il me semble, que la distribution se fasse d'une meilleure manière. Ça été dans le but de surmonter toutes les difficultés que la police à cheval a été choisie pour accomplir ce devoir.

M. MARTIN : Ces secours ont-ils été distribués en même temps que les secours donnés par le gouvernement du Nord-Ouest ?